
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
DU 18 NOVEMBRE 2019**

Assemblée publique de consultation du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 18 novembre 2019, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, ainsi que l'urbanisme, M. Xavier Rajotte sont également présents.

**Assemblée publique de consultation
Règlement de concordance modifiant le
règlement de zonage #192 concernant les mesures
relatives à la zone de grand courant d'une plaine inondable**

Conformément aux dispositions des articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Monsieur le Maire explique le projet de règlement suivant:

Règlement No 192-50

Le règlement 192 et ses amendements sont modifiés comme suit:

- Ce règlement a pour objet de mettre à jour des dispositions relatives aux plaines inondables et vise à rendre le règlement de zonage conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Monsieur Xavier Rajotte, urbanisme informe des conséquences de l'adoption dudit règlement numéro 192-50.

**Période de questions provenant
de l'assemblée et portant uniquement
sur le règlement numéro 192-50**

Le Conseil entend les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer et répond aux questions provenant de l'assemblée et portant uniquement sur le règlement numéro 192-50.

RÉSOLUTION C-19-062

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ